

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 12 mars 2019**

**Convocation en date du 5 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

**Etaient présents :** Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL ; Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mme Joëlle CHABERT, Mme Hélène CONDUCTIER, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD

**Absents représentés :**

Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Sonia DOS REIS  
Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mr Christian CHAMPELEY  
Mme Nadine ROCHE donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY  
Mr Patrick HENRIOT donne pouvoir à Mr Olivier BERAUD  
Mr Daniel BLANC donne pouvoir à Mr Eric PANDREAU

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 31 janvier 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**I – FOYER MUNICIPAL : ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement et l'extension d'un bâtiment communal le 30 octobre 2018. Après la remise en consultation pour 2 lots déclarés infructueux et la phase de négociation pour l'ensemble des lots, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres. Les offres les mieux disantes au vu des critères techniques et financiers qui sont également les moins disantes sont les suivantes:

<b>LOT 1</b>	BUFFIN TP / MOLINA	97 000 € HT	
<b>LOT 2</b>	PYRAMID	56 000 € HT	
<b>LOT 3</b>	MARCON BLACHON	262 904,36 € HT	Sans PSE (Prestation Supplémentaire Exigée) n°1*
<b>LOT 4</b>	ER RA SARL	31 000 € HT	
<b>LOT 5</b>	CHAVAS	93 086,04 € HT	Sans VE (Variante Exigée) n°1**
<b>LOT 6</b>	MENUISERIE GENEVRIER	61 405 € HT	
<b>LOT 7</b>	MENUISERIE RIVORY	34 801,70 € HT	Sans PSE n°1 * mais avec PSE n°2***
<b>LOT 8</b>	GUION INDUSTRIE	39 200 € HT	
<b>LOT 9</b>	EFP PEINTURE	87 075,88 €HT	
<b>LOT 10</b>	DIC	25 423 € HT	Sans PSE n°1*
<b>LOT 11</b>	LARDY ETS	8 200 € HT	
<b>LOT 12</b>	LES AS DES CARREAUX	70 199,28 € HT	
<b>LOT 13</b>	VOLOZAN	83 437,51 € HT	
<b>LOT 14</b>	SANIPAC	151 500 € HT	

<b>LOT 15</b>	ARATAL	13 339,44 € HT	
<b>LOT 16</b>	ALAGOZ	20 900 € HT	Sans PSE n°1*
<b>LOT 17</b>	PILAT ESPACES VERTS	7 337,85 € HT	
<b>LOT 18</b>	GENEVRAY	3 100 € HT	

\* PSE n°1 : Banc d'attente dans l'accueil

\*\* VE n°1 : Remplacement de l'enduit de façade par un bardage simple peau

\*\*\* PSE n°2 : Portes coupe-feu ½ h rangement sous scène

Monsieur le Maire précise que le montant global des marchés de travaux est conforme à l'estimation du maître d'œuvre et propose à l'assemblée d'attribuer les lots de marchés de travaux aux entreprises citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, unanime décide d'attribuer les lots de marchés de travaux aux entreprises et aux conditions exposées dans le tableau ci-dessus.

## **II – VIDEOSURVEILLANCE**

### **Demande de subvention : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation**

Monsieur le Maire évoque le projet d'installation de deux caméras sur le futur site du pôle communal à vocation culturelle et associative, d'une caméra dôme qui couvrira l'axe central de la RD 1086 ainsi qu'une caméra sur la RD 503-1 à hauteur de la salle des graviers.

Monsieur le Maire propose de présenter à l'Etat une demande de subvention, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Le Conseil Municipal, unanime, sollicite une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2019.

## **III – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN : MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ont été modifiés en novembre 2016 suite à la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 donnant de façon obligatoire les compétences eau et assainissement aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi n°2018-02 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes prévoit qu'une minorité de blocage peut être activée par les communes membres (au moins 25% des communes membres de la CCPR représentant au moins 20% de la population) : 5 communes se sont positionnées contre le transfert de la compétence assainissement.

La minorité de blocage étant atteinte, la compétence assainissement ne sera pas transférée ; il est nécessaire de modifier les statuts de la CCPR.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

#### **IV – CDG 42 : MARCHE ASSURANCES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation financière de la commune au contrat de prévoyance des agents municipaux et qu'il convient de lancer une mise en concurrence.

Le Centre de Gestion de la Loire propose de mener, pour le compte des collectivités, la procédure de mise en concurrence pour la protection sociale complémentaire (risque santé et prévoyance).

A l'issue de cette procédure, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier au CDG42 la procédure de mise en concurrence pour la protection sociale complémentaire.

#### **V – REVISION LOYER DU BUREAU DE POSTE ET LOCAL OSTEOPATHE**

##### ➤ **Bureau de la Poste**

Monsieur le Maire propose de procéder à la révision annuelle du loyer commercial du bureau de la Poste en fonction de la variation de l'Indice du Coût à la Construction publié par l'INSEE (3ème trimestre 2018) ce qui porte le montant du loyer à 1 826.40 €/an.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord pour pratiquer cette révision de loyer.

##### ➤ **Local ostéopathe**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision annuelle du loyer du local ostéopathe en fonction de la variation de l'indice du coût de des loyers commerciaux publié par l'INSEE (4<sup>ème</sup> trimestre 2018).

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le prix du loyer du garage à 4 784.16 €/an.

#### **VI – AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une campagne de sensibilisation de la croix rouge sur la commune du 11 mars au 6 avril 2019.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.**

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°12-03-2019-1	Aménagement et extension d'un bâtiment communal – attribution de marchés de travaux.
N°12-03-2019-2	Installation vidéosurveillance- renfort de caméras. Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la radicalisation 2019.
N°12-03-2019-3	Approbation modification des statuts CCPR
N°12-03-2019-4	Procédure menée par le CDG42 pour conclure une convention de participation pour le risque santé et/ou pour le risque prévoyance.
N°12-03-2019-5	Révision du loyer « local ostéopathe »
N°12-03-2019-6	Révision du loyer du bureau de la Poste

La secrétaire de Séance  
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire  
Serge RAULT

